

Centre bourg : insécurité routière et nuisances sonores, olfactives et environnementales

Madame, Monsieur,

Le Maine Libre a publié le 06/07/2024 un article au sujet de l'actuel méthaniseur, installé à proximité de la rue principale du bourg. Dans cet article, le journaliste écrit que Monsieur le Maire confirme qu'une réunion sera organisée à la rentrée.

Si la mairie organise cette réunion ce sera à notre demande. En effet, depuis plusieurs années maintenant, nous sommes demandeurs, non seulement de véritables informations, mais aussi de mesures afin de limiter les nuisances et les dangers subis par les riverains de la rue Paillard Ducléré.

Les dangers sont créés par le trafic routier et sa très grande augmentation (particulièrement celle des poids lourds et des véhicules agricoles) sur l'ensemble de l'axe depuis le pont de la Sarthe jusqu'à la gare, vers Ballon. Force est de constater que les passages liés à la méthanisation sont très souvent effectués avec une vitesse qui excède la vitesse d'habilitation des remorques. Bien souvent également les tracteurs attelés forcent le passage quitte à devoir se rabattre brutalement, vers le parc de jeux de la zone scolaire (nous en avons les preuves). On n'ose imaginer encore ce qui peut advenir au passage protégé près de l'école où des enfants se présentent depuis le petit passage derrière entre les maisons et l'école. Et quand bien même la vitesse limite serait respectée, que l'entrée principale de l'école soit située ailleurs ou pas, a-t-on vraiment le « droit » de prendre autant de risques ? Il faut aussi oublier les arguments de cour d'école qui consistent à dire qu'il y en a d'autres qui font les mêmes bêtises... Au delà des dangers, quelle considération aussi pour les habitants du village quand les passages vers la méthanisation ont lieu les jours du week-end ou à des heures tardives, en toute contradiction avec les recommandations départementales sur les transports agricoles (et sans qu'il y ait la plupart du temps l'urgence des récoltes). Pour clore ce sujet, l'augmentation du trafic poids-lourds causé par la méthanisation a été estimée à 7 %¹ par les agriculteurs eux-mêmes comme ils l'ont écrit pour obtenir l'agrément préfectoral. Selon eux 7 % c'est peu, mais 7 % **de combien** et avec quel comportement ? Il faudra aussi cesser de lisser sur l'année les passages effectués. C'est combien les jours les plus forts ? **Nous attendons donc des agriculteurs et de la municipalité une considération plus grande des habitants : il faut réduire la vitesse sur la rue Paillard Ducléré, implanter des panneaux routiers signalant le grand nombre de convois agricoles et leurs dangers.**

Les nuisances sont des nuisances sonores, des nuisances liées aux vibrations lorsque les véhicules lourds passent à grande vitesse, et bien souvent au-delà de la vitesse autorisée par leurs attelages ; mais aussi des nuisances olfactives.

Les deux premières nuisances ont deux causes : le comportement des conducteurs des convois agricoles et l'absence de considération des riverains par la municipalité et par les responsables de la communauté de communes. Une vitesse inférieure à 25km/h par les convois agricoles (c'est simplement respecter le code de la route) diminue considérablement le bruit et les vibrations. Monsieur le Maire avait évoqué, avant la construction du méthaniseur, la réalisation d'une *charte de bonne conduite* discutée avec les agriculteurs (vitesse réduite, respect des recommandations départementales...) sur le modèle de ce qui se passerait dans un bourg de Mayenne. Où en est-on ? La gendarmerie dit qu'elle n'a pas le temps de s'occuper de cela, alors qu'elle a été fréquemment informée par les plaintes des riverains ; le maire estime que passer la vitesse à 30 km/h ne réduirait pas celle des usagers...

Dans le document pour obtenir l'agrément préfectoral les agriculteurs considéraient la rose des vents de Montbizot et affirmaient qu'en fonction de cette rose des vents les habitants n'étaient

1 Au sujet des 7 % tout indique qu'un passage décompté dans le document ne prend pas en compte l'aller ET le retour...

pas concernés. Quand le vent est d'ouest : la gare, plusieurs habitations et des activités diverses (entre 250m et 275m des méthaniseurs ; le vent ne connaît pas les routes) sont sous le vent. Certains s'y plaignent d'odeurs rémanentes et s'interrogent aussi sur les effets environnementaux du stockage des végétaux broyés (le site est-il vraiment étanche, les végétaux sont-ils stockés sur la terre?). L'Orne Saosnoise, les nappes d'eau... ce bien commun : comment la collectivité peut-elle s'assurer qu'il n'est pas en danger ? **Une réunion publique doit apporter de vraies réponses aux constatations et aux interrogations des riverains.** Quand le vent est de nord-ouest (et c'est fréquent) le centre pour la petite enfance est à 360m des méthaniseurs. Là encore, *tous les parents* ont droit à une véritable information. On imagine aussi un des artisans de la zone d'activité proposer à ses clients de se boucher le nez quand ils viennent le visiter ! **La municipalité a le devoir de s'informer par le contact avec les riverains et de véritables analyses sur les nuisances en terme de bruit, de vibrations, d'odeurs (et donc de produits potentiellement dangereux) ; et, à partir des résultats de ces enquêtes et de ces mesures, de proposer des solutions.**

Tout au long de l'élaboration du projet et de sa réalisation, de nombreux articles de la presse locale exposaient des contradictions entre la municipalité et les agriculteurs, des discours étonnants sur « qui bloquait qui »... On y trouve également que les agriculteurs devaient distribuer des flyers et faire du porte à porte : on n'a vu ni les flyers ni les visiteurs du porte à porte... mais en terme d'information, claire et nette, des habitants de Montbizot : c'est le vide. En terme de considération ? nul ne vous demande comment ça se passe...

Voilà pourquoi, lors d'un entretien avec Monsieur le Maire, il a été proposé que cette réunion publique devait avoir lieu en deux temps : l'un pour évoquer et régler les problèmes des riverains ; le deuxième, qui est aussi la conséquence du premier, pour enfin présenter ce projet (qui n'en est plus un) à tous les **concitoyens**. Ne serait-ce que pour répondre aux interrogations **quant aux risques ? quant à l'environnement ? quant à d'éventuelles évolutions du projet ?**

L'inauguration « officielle » du site devrait avoir lieu à la rentrée. Nous n'accepterons pas que la réunion publique, qui arrive fort tard..., serve de faire-valoir à cette inauguration, ou participe à sa célébration.

Cependant, nous sommes convaincus que les agriculteurs savent maintenant qu'ils ont maladroitement loupé une étape nécessaire : celle de la transparence et du respect dû à leurs concitoyens ; à lire le dernier bulletin municipal, nous savons également que l'équipe municipale saura concrétiser le mot de *citoyen* qui est employé bien des fois dans le dernier bulletin. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que, de cette indispensable réunion publique, il ne pourra ressortir que des points positifs.

D'ici à la rentrée, nous reprendrons contact avec vous pour compléter ces informations avec celles que vous nous apporterez et qui viendront compléter celles déjà reçues, pour vous indiquer également sous quelle forme nous pourrions ensemble maintenir cette vigilance citoyenne.

Merci de votre lecture !

Michel Marchand, 30 rue paillard Ducléré Montbizot, xfmichel.marchand@gmail.com
Elizabeth Sauvestre, 53 rue paillard Ducléré Montbizot, eli.sauvestre@gmail.com
Jean-paul Blin, 53 rue paillard Ducléré Montbizot, jeanpaul.blin@gmail.com

Distribution : rue Albert Lucas, rue Paillard Ducléré, rue du Tertre, rue du Pont de Pierre et zone d'activité. Ajout d'une distribution rue des Forges et vers la croix de Montigné. Que vous soyez favorable ou non à notre discours, n'hésitez pas à diffuser le contenu de ce courrier. Merci !